

# LA SCIEN TOLOGIE EST-ELLE UNE RELIGION ?



Compte rendu d'étude

*par*

DEAN M. KELLEY

Conseiller en matière de liberté religieuse

Conseil national des Églises du Christ aux États-Unis

Juin 1996



# LA SCIENTOLOGIE EST-ELLE UNE RELIGION ?





LA SCIENTOLOGIE EST-ELLE UNE RELIGION ?

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Section I : Observations	2
Section II : Conclusions du tribunal	4
Section III : Réglementation et religion	5
Section IV : Une définition de religion	9
Section V : Un système de pensée	11



Compte rendu d'étude  
*par*  
DEAN M. KELLEY  
Conseiller en matière de liberté religieuse  
Conseil national des Églises du Christ aux États-Unis  
Juin 1996

# LA SCIENTOLOGIE EST-ELLE UNE RELIGION ?

## INTRODUCTION

L'Église de Scientologie de Californie a chargé l'auteur de cette étude de chercher à savoir si la Scientologie était légalement une religion. L'auteur a accepté de remplir cette mission à titre gracieux en ayant des entrevues avec des membres de l'Église de Scientologie de tout le pays aux lieux et places de son choix.

En juin, juillet et août 1980, il a eu des entrevues avec 21 personnes sélectionnées au hasard parmi les Églises de Sacramento en Californie, d'Albuquerque au Nouveau-Mexique, de Washington, et de Clearwater, en Floride. Dans chaque entretien, il a cherché à définir la manière dont son interlocuteur était entré en contact avec la Scientologie, la nature actuelle de sa relation avec le mouvement, son activité professionnelle et s'il avait obtenu des réponses fondamentales au sujet de l'existence.

L'objectif de ces entretiens ne portait pas sur la nature de l'enseignement ou des principes de la Scientologie, mais sur ce que la Scientologie apportait à l'adepte. Cette approche était semblable à celle faite par un tribunal de Californie dans l<sup>er</sup> procès opposant l'Église humaniste *Fellowship of Humanity au comté d'Alameda*, dont le but était de vérifier si ce mouvement athée pouvait prétendre à une exemption de taxes sur ses biens à titre de « religion » :

La seule interrogation dans un tel cas est de savoir objectivement si oui ou non la foi occupe la même place dans la vie de ces croyants que les croyances traditionnelles occupent dans la vie de la majorité des croyants, et si un groupe particulier réclamant l'exemption se conduit comme les groupes auxquels cette exemption a été accordée.  
153 Cour d'appel californienne 2d 6920

Les répondants comprenaient treize hommes et huit femmes, dont huit étaient des membres permanents de l'Église à plein temps (membres du clergé ?) et treize à temps partiel (laïcs ?). Quelques-uns n'étaient membres de l'Église que depuis un an environ, alors que les autres en faisaient partie depuis de nombreuses années (jusqu'à 18 ou 20 ans). Bien que les réponses

Remarque : l'auteur a été un cadre exécutif pour la liberté religieuse au sein du Conseil national des Églises du Christ aux États-Unis (entre 1960 et 1990) et puis un conseiller en matière de liberté religieuse (depuis 1990). L'auteur se porte pleinement garant de cette étude et de ses conclusions. Elles ne seront pas attribuées au Conseil national des Églises du Christ ou à aucune des différents Églises qui y sont rattachées.

aient été fort diverses, très peu de « nouveaux » éléments sont apparus lors des dernières entrevues, la plupart n'étant que la répétition d'informations et d'expériences déjà rencontrées dans les entrevues précédents. En un sens donc, on a le sentiment d'avoir exploré de manière « exhaustive » les types de réponses suscitées par les questions posées.

L'enquêteur a essayé de ne pas « télégraphier » l'objet de son étude et de poser des questions ouvertes quand c'était possible, en reprenant les termes et les idées contenus dans les réponses obtenues, plutôt que de poser des questions froidement, comme cela se fait dans une entrevue classique. Les questions ne faisaient pas référence à la « religion », à moins que les interlocuteurs ne la mentionnent ; en fait, elles étaient plutôt axées sur « ce que la Scientologie vous a apporté ».

## SECTION I : OBSERVATIONS

Un certain nombre d'observations ont émergé de façon répétée, uniforme et marquante :

1. La Scientologie a pris une place très importante dans la vie des répondants. La Scientologie occupe une place importante et apparemment très constructive, en ce sens qu'elle structure maintenant leurs idées, leur travail et leurs projets de vie. Beaucoup ont embrassé la religion de Scientologie à temps plein (comme membres permanents = « clergé » ?) alors que d'autres consacrent leurs vacances ou de longues absences de leur travail à poursuivre leur formation et à recevoir du conseil pastoral. Certains ont créé leur propre entreprise avec d'autres scientologues (un musicien jouait dans un groupe dont tous les membres sont devenus scientologues !).
2. Pour certains, la Scientologie a été un « moyen » de mettre fin à une vie régie par la drogue, l'alcoolisme, les frustrations, le manque de but, la dépression ou un sentiment d'inutilité... pas une tâche facile. (Un jeune homme a mentionné qu'il était auparavant un drogué qui commettait des délits pour se procurer ses doses, mais qu'il avait alors changé de vie, il avait trouvé un travail pour payer ses cours de Scientologie et depuis, il n'a plus touché à la drogue. Plusieurs autres ont mentionné qu'ils avaient cessé de prendre de la drogue lorsqu'on leur a dit qu'ils ne pourraient continuer la Scientologie s'ils en prenaient.)
3. La Scientologie a eu pour effet principal de leur apporter la conviction qu'ils sont des « êtres spirituels » existant indépendamment du corps ou du mental, et que par conséquent, ils n'avaient aucune raison de craindre la mort, qui n'est que « l'abandon » du corps actuel qui sera remplacé à terme par un nouveau corps.
4. Leur attitude envers la Scientologie était généralement plutôt utilitaire : elle les avait aidés à mieux se débrouiller face aux problèmes quotidiens des relations interpersonnelles, de la communication et de la conscience de soi, etc. Ils parlaient même des aspects les plus « spirituels » (comme ils le disaient) de façon pragmatique : « Si vous n'en retirez rien, inutile de continuer. » Les seuls enseignements qui leur semblaient véridiques étaient ceux dont ils avaient pu faire l'expérience, et certains d'entre eux n'avaient pas (encore ?) atteint un niveau de découverte « spirituelle ». (Un jeune homme a mentionné qu'il avait entendu



parler de réincarnation, mais ce n'était pas là quelque chose d'important ou d'utile à ses yeux.)

5. La procédure d'« audition » (conseil apporté à une personne tenant dans chaque main un conducteur relié par des fils à un « électromètre » (pont de Wheatstone) qui enregistre les fluctuations d'un faible courant électrique en réponse au sujet du conseil pastoral) a été un élément déterminant de leur expérience de la Scientologie et plusieurs d'entre eux ont dit que cette pratique était comme une « confession ». Ils estimaient que cela était extrêmement thérapeutique et que l'on ne pouvait induire l'électromètre en erreur, ce qui rendait l'audition supérieure à toute autre forme de conseil spirituel.
6. Des références à « l'éthique » ressortaient fréquemment dans les entrevues, sans toutefois donner des explications très précises ou conventionnelles.
7. Les références aux aspects religieux ordinaires de la Scientologie... la chapelle, l'ordination, la tenue, le symbole de la croix etc., semblaient clairement secondaires. (« Oh oui, maintenant que vous en parlez, nous avons un service du dimanche. »)
8. Les références au fondateur, L. Ron Hubbard, étaient fréquentes et élogieuses, on pourrait presque dire « ferventes » : ses photos sont partout, il est l'auteur de la plus grande partie du vaste ensemble d'ouvrages et de publications que les scientologues étudient. Il y a un bureau entièrement meublé qui lui est réservé dans chaque église et sa casquette de « Commodore » brodée d'or est posée sur le bureau.
9. Les réponses au sujet de leur précédente affiliation à d'autres religions étaient le plus souvent teintées de respect et mentionnaient toujours que la Scientologie est compatible avec les autres religions et que celle-ci « applique » ce qu'ils considéraient apparemment comme seulement théorique dans les autres religions. Quelques interlocuteurs ont dit qu'ils étaient toujours luthériens ou méthodistes mais évidemment ne pratiquant plus. Certains ont dit être « scientologues » plutôt que, ou au lieu d'être des adeptes d'une (autre ?) religion.
10. Beaucoup disaient avoir été déçus par d'autres religions parce qu'ils n'avaient pas trouvé de réponses satisfaisantes à leurs questions. On leur avait souvent dit ce à quoi ils devaient croire, mais ils n'avaient pas pu faire leurs propres expériences pour vérifier ces réponses à leurs questions, et ainsi, ils avaient continué leur « recherche » jusqu'à ce qu'ils rencontrent la Scientologie. Là, on ne leur a pas fourni de réponse, pas plus qu'on ne leur a demandé de croire, mais ils ont eu la possibilité de découvrir ces réponses en faisant leurs propres expériences, ce qui apparemment, a semblé les satisfaire. Ils faisaient souvent référence à la « huitième dynamique », moins souvent à Dieu ou à un « Être suprême » avec lequel ils disent être liés par la « huitième dynamique ». Mais ils disent clairement que la Scientologie ne donne pas une définition de Dieu ou une explication spécifique de la « huitième dynamique », laissant ainsi l'individu le découvrir par lui-même.
11. Quelques-uns disent avoir célébré le mariage d'autres scientologues ou avoir célébré leur mariage par un membre du « clergé » de la Scientologie.

## SECTION II : CONCLUSIONS DU TRIBUNAL

Les observations précédentes peuvent être examinées en s'appuyant sur différentes définitions du mot « religion ». Nous allons en utiliser trois. La première est la définition énoncée par le tribunal de Californie dans l'affaire *Fellowship of Humanity*. La Cour a écrit :

Une religion inclut simplement :

- (1) Une croyance, qui ne fait pas nécessairement référence à des puissances surnaturelles ;
- (2) un culte exercé par une communauté sociale exprimant ouvertement cette croyance ;
- (3) un système de pratique morale découlant directement de l'adhésion à cette croyance ;
- (4) une organisation au sein du culte destinée à faire respecter les principes de cette croyance.

153 Cour d'appel californienne 2d 693 (1957) alinéa fourni

A. « *Une croyance, qui ne fait pas nécessairement référence à des puissances surnaturelles.* » La Cour n'indique pas à quel niveau de croyance elle fait référence, mais la religion traite traditionnellement des questions ultimes telles que le sens et le but de la vie, la nature et la destinée de l'univers, savoir s'il y a une autre vie après la mort, etc. La Scientologie fournit un cadre élaboré et conceptuel de références dans lesquelles quelques-unes de ces questions semblent avoir des réponses. Bien qu'elles ne soient pas toutes explicitement ciblées, les préoccupations des membres à leur sujet semblent être apaisées. La Scientologie traite néanmoins la question de la mort de manière très explicite, et parfois de la même façon que le néoplatonisme et la science chrétienne (en rejetant la réalité ou l'importance du corps) et comme certaines traditions orientales (les réincarnations successives dans un corps). Tout comme d'autres religions (bouddhisme, confucianisme, taoïsme), elle n'envisage pas deux ordres ou niveaux d'existence, un normal et un surnaturel, mais un seul. Elle ne fournit pas de concept détaillé du contenu de la « huitième dynamique » ou de « l'Être suprême », mais elle lui laisse une place, à la différence d'autres groupes définis comme religieux par la Cour (*Fellowship of Humanity*, *Washington Ethical Society* [249 F.2d 127], *Ethical Culture and Secular Humanism* [*Torcaso et Watkins*, note de bas de page, 367 US. 488]).

B. « *Un culte, exercé par une communauté sociale exprimant ouvertement sa croyance.* » Que veut-on dire ici par « culte » ? Le dictionnaire Oxford anglais définit « culte » ainsi :

1. service religieux, 1683.
2. Ensemble des pratiques réglées par une religion, pour rendre hommage à la divinité, faisant référence à ses rites et cérémonies, 1679.

L'Église de Scientologie ne revendique pas de culte, au sens judéo-chrétien du terme. Il y a une chapelle dans chaque église de Scientologie, où des scientologues se rassemblent le dimanche pour écouter une conférence ou des enregistrements sur un thème particulier. Les personnes qui ont fait l'objet de l'entretien ne pensaient pas que cette pratique revêtait beaucoup d'importance dans le cadre de la Scientologie ou qu'il s'agissait d'un culte dans le sens conventionnel du terme.

La Scientologie dans son ensemble est, quoi qu'il en soit, « une communauté sociale exprimant une croyance » et les rassemblements sociaux (dont les services de la chapelle) sont des activités de groupe (par opposition aux activités individuelles). Ces rassemblements constituent explicitement des activités de « troisième dynamique » (vie de groupe).

C. « *Un système de pratique morale découlant directement de l'adhésion à cette croyance.* » La Scientologie possède un vaste ensemble de données sur « l'éthique », qui semble être ce que la Cour appelle une « pratique » morale. Elle a même ses « officiers d'éthique » pour conseiller ses membres lorsque ceux-ci dévient des standards éthiques promulgués par le groupe. (Contrairement à l'affirmation de la Cour, il existe d'autres religions – généralement reconnues – comme l'animisme et certaines formes d'hindouisme, etc., qui n'ont pas cette dimension éthique, bien qu'elles transmettent habituellement à leurs membres un système [non éthique] de conduite ou d'actions de nature rituelle ou propitiatoire.)

D. « *Une organisation avec en son sein un culte qui représente les principes de cette croyance.* » La Scientologie est en effet une grande « organisation élaborée [...] dont le but est de s'en tenir aux principes de cette croyance ». (Si « culte » signifie « service religieux », il est difficile de voir ce que veut dire « avec en son sein un culte ».) Chaque bâtiment de Scientologie possède un grand tableau mural représentant, colonne par colonne, tous les bureaux ou les fonctions, et dans certains cas, ces fonctions sont tenues séparément le jour et le soir. (Les différentes fonctions ne sont peut-être pas toutes tenues, mais la plupart le sont généralement.) Cet immense organigramme avec toutes ses colonnes l'une à côté de l'autre existe pour continuer d'exercer les activités de la Scientologie, qui consiste essentiellement à recruter et à former les adeptes à la pratique de la Scientologie. Que cette pratique soit ou non une « religion » n'est pas déterminé par le fait qu'elle ait une organisation effectuant cette pratique, mais par la pratique elle-même, et par les croyances observées et promulguées dont on a parlé au point A ci-dessus.

La « simple » définition de « religion » utilisée par la Cour dans l'affaire *Fellowship of Humanity* n'est pas entièrement convaincante pour notre propos, car elle inclut des éléments (culte, éthique) qui ne font pas universellement partie des religions reconnues, et elle n'est pas entièrement claire ni uniformément constante dans son emploi des termes : le terme « culte » au point (2) a-t-il le même sens que « culte » au point (4) ? Comment une « communauté sociale » (2) est-elle différente d'une « organisation avec un culte en son sein » (4) ? La définition ne spécifie pas quel type de « croyance » est de nature religieuse pour faire la distinction avec les croyances philosophiques, éthiques, psychologiques, politiques ou technologiques, donc une clarification plus étendue semble nécessaire.

### SECTION III : RÉGLEMENTATION ET RELIGION

On a signalé que l'IRS (Internal Revenue Service) utilisait une description de 13 pages de ce qu'est une religion, description qui n'avait jamais été formalisée et normalisée officiellement. Elle contient 13 signes extérieurs, caractéristiques ou critères qui, dit généreusement l'IRS,

ne doivent pas tous être présents pour reconnaître une « religion ». (Source : Bruce Hopkins, *The Law of Tax-Exempt Organizations* 134 [3<sup>e</sup> Ed. 1979].)

1. « *Une existence légale distincte.* » L'Église de Scientologie est formellement reconnue dans plusieurs juridictions des États-Unis et d'ailleurs. (Quelques religions ou Églises reconnues ne le sont pas, telles l'Église épiscopale et l'Église méthodiste unie, du moins au niveau national.)
2. « *Un credo reconnu et une forme de culte.* » L'Église de Scientologie a un credo officiel qu'on peut voir dans ses bâtiments. Comme mentionné plus haut, elle n'a pas, ni ne prétend avoir une forme de culte selon le modèle judéo-chrétien.
3. « *Un corps ecclésiastique défini et distinct.* » Comme je l'ai déjà mentionné, l'Église de Scientologie possède un système d'organisation et d'administration élaboré, tant au niveau local qu'au niveau national et international, mais qu'il soit ou non « ecclésiastique » dépend du fait que l'organisation soit ou non « religieuse ».
4. « *Une doctrine et une discipline formellement codifiées.* » Il a rarement existé de corps de « doctrine et de discipline » aussi volumineux que les directives et les manuels de la Scientologie, même si elle n'a pas le code canonique qu'a l'Église catholique romaine. Qu'il s'agisse « d'une doctrine et d'une discipline » telles que l'entend l'IRS dépend de la nature « religieuse » de son contenu.
5. « *Une histoire religieuse distincte.* » Ce critère est également circulaire. La Scientologie a, depuis son avènement au début des années 50, une histoire assez « distincte » qui comprend tout son développement, mais qu'on puisse la qualifier d'histoire « religieuse » dépend aussi du fait qu'elle soit une « religion ».
6. « *Aucune affiliation avec une autre Église ou congrégation.* » Ce trait particulier est une caractéristique récente de la plupart des religions occidentales, mais pas des religions romaines à « mystères », vers 200 av. J.-C. jusqu'à 200 ap. J.-C., où l'on pouvait être adorateur de Mithra, d'Isis et d'Osiris, et de Dionysos tout en même temps. L'exclusivité mutuelle ne caractérise pas non plus les religions orientales. La Scientologie ne prétend pas être le « seul et unique » système de croyance, comme la plupart des fois occidentales modernes, mais en réalité elle a l'air d'accaparer l'attention du croyant, d'écartier tout intérêt pour d'autres systèmes de croyance religieuse et de satisfaire ou d'apaiser les besoins et les intérêts religieux de ses membres.
7. « *Une organisation complète de ministres ordonnés et sélectionnés après avoir terminé l'étude des cours requis pour la charge de leur congrégation.* » S'il y a une chose dont la Scientologie est riche, c'est bien en « ministres ordonnés » ayant « terminé les cours requis ». Son rapport entre le nombre de « membres permanents » ou de praticiens à temps complet et de membres croyants « laïcs (?) » ou de praticiens à temps partiel est inhabituellement élevé : ses « missions » ont plusieurs membres permanents, ses « églises » en ont des dizaines et ses grands centres, comme celui de Los Angeles ou de Clearwater, en ont des

centaines. L'élément central de la Scientologie *consiste* en un « cursus d'études requis », comprenant un « cours de ministre » obligatoire pour tous ceux qui veulent devenir auditeurs. L'expression « ayant la charge de leur congrégation » est plus difficile à appliquer, car dans la Scientologie, il n'y a pas cette relation de seul à seul entre un ministre et une congrégation, comme c'est le cas dans la plupart des confessions protestantes. L'organisation ressemble davantage à celle de l'Église catholique romaine, avec plusieurs prêtres et nonnes ayant la charge collectivement de centaines ou de milliers de paroissiens. (D'un autre côté, plusieurs religions reconnues, comme le fameux mouvement des Quakers, l'Église du Christ et les Scientistes n'ont pas de « ministres » du tout et plusieurs autres n'ont pas de « cursus d'études requis » pour leurs prédicateurs.)

8. « *Sa propre littérature.* » Plusieurs religions n'ont pas cet attribut. La Scientologie l'a. Elle possède suffisamment de « littérature » pour leur en fournir à toutes, deux fois.
9. « *Des lieux de culte établis.* » Il existe beaucoup de bâtiments et d'installations appartenant à la Scientologie établis dans tout le pays. Il n'y a pas spécifiquement de « lieu de culte » au sens traditionnel. Qu'ils soient néanmoins des lieux de pratique religieuse dépend bien sûr du fait que la Scientologie soit ou non une religion.
10. « *Congrégations de fidèles.* » La Scientologie a des centres fréquentés régulièrement par des adeptes plutôt stables, pour recevoir l'aide fournie par la Scientologie, composée principalement de cours et de conseil pastoral. Il n'y a pas beaucoup de rassemblements collectifs auxquels tous ou la plupart des membres se rendent pour des activités en commun. La personne qui s'inscrit aux cours de Scientologie signe un formulaire mentionnant que le postulant est « membre de l'Église de Scientologie internationale » et l'Église garde les dossiers de tous les postulants/affiliés/membres qui progressent pendant de courtes ou de longues périodes dans des niveaux d'audition et de formation qui semblent très nombreux et qui forment ce qu'ils appellent « le Pont ». Les niveaux supérieurs du Pont ne peuvent être atteints qu'à Los Angeles et dans quelques autres centres, et les plus hauts niveaux seulement à Clearwater, en Floride, quartier général de l'Église, dans l'hémisphère ouest.

Ainsi, on peut dire que chaque centre de Scientologie a une circonscription ecclésiastique plutôt stable et constante, et semblable aux « congrégations habituelles » des religions plus conventionnelles en ce qui concerne les nouveaux entrants, les reniements, la continuité et le changement. Quelle *soit* l'équivalent des congrégations conventionnelles dépend encore une fois du fait que la Scientologie soit ou non une religion.

11. « *Services religieux réguliers.* » Comme indiqué auparavant, la Scientologie offre des services du dimanche réguliers, comme l'ont mentionné les répondants. Bien qu'ils ne soient pas classés comme « cultes », ils peuvent être qualifiés de « services religieux réguliers », si la Scientologie est une religion. Les services de la chapelle et les chapelles... tout comme l'habit ecclésiastique, le symbole modifié de la croix, les titres ecclésiastiques et la terminologie... semblent être plus des emprunts aux formes prédominantes et

conventionnelles du christianisme qu'une émanation de la Scientologie elle-même.<sup>1</sup> Mais il est vrai que beaucoup de nouvelles religions empruntent aux anciennes pour bénéficier d'un « camouflage ». Les baptistes et les quakers ont peut-être obtenu leur reconnaissance religieuse sans pour autant recourir aux symboles religieux conventionnels de leur époque et sans le bénéfice d'un clergé, mais ils ont subi de sérieuses persécutions avant d'y arriver. Les nouvelles religions ne devraient pas imiter les signes extérieurs des plus anciennes pour survivre et seraient acceptées selon leurs propres dispositions. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas tenu compte de ces éléments symboliques en tirant mes conclusions pour savoir si la Scientologie est une religion.

12. « *L'école du dimanche pour l'instruction religieuse des jeunes.* » La preuve de cet élément est rare et contradictoire. Plusieurs répondants ont dit que la Scientologie n'avait pas d'école pour « l'instruction religieuse des jeunes », mais au moins un a dit qu'il y en avait et qu'il avait envoyé ses enfants dans l'une d'elles, à Detroit. Il existe plusieurs religions destinées uniquement aux adultes et qui n'ont donc pas de telles écoles. Le critère est également circulaire, car le fait que l'instruction dispensée dans de telles écoles (si elles existent) soit de « l'instruction religieuse » dépend en premier lieu du fait que la Scientologie soit une religion.
13. « *Les écoles de préparation au ministère.* » La Scientologie étant une vaste école avec des niveaux infinis de « préparation à son ministère », si les administrateurs qui terminent cette école sont considérés comme des « ministres », on peut se demander s'ils sont des ministres d'un culte.

La plupart des évidences précédentes ne sont pas concluantes, mais reposent sur la question primordiale : qu'est-ce qu'une « religion » ? La définition de l'Église *Fellowship of Humanity* n'a pas été prise en compte par d'autres tribunaux des États-Unis. La Cour suprême a peut-être suivi cette démarche et emprunté ses résultats en reconnaissant une « religion », non par son contenu ou sa structure, mais par sa fonction. (Voir *U.S. et Seeger*, 380 U.S. 163 (1965), *Welsh et U.S.*, 398 U.S. 333 (1970), *Torcaso et Watkins*, 376 U.S. 488 (1961).)

Les critères de l'IRS ne sont pas seulement circulaires, mais hautement conventionnels. Ils ont été élaborés dans le but louable de déceler les « ministères boîte aux lettres » conçus comme des abris fiscaux, mais comme l'a écrit un commentateur à leur sujet :

Ces critères demandent qu'une organisation devienne une confession religieuse avec des caractéristiques semblables à celles des principales Églises reconnues. Ils ne prennent

---

1. Le symbole nautique qui imprègne l'organisation est une représentation authentique du parcours de cette organisation, rappel des années passées en mer par L. Ron Hubbard avec ses plus proches fidèles. La nostalgie nautique se perpétue dans cette affiliation d'une élite appelée la « Sea org » (Organisation maritime), dont les membres portent des uniformes de la marine lorsqu'ils s'acquittent de leurs tâches et occupent les échelons hiérarchiques les plus élevés au sein de l'Église (un peu comme dans les ordres monastiques à certaines périodes de l'Église catholique romaine). Chaque membre de la « Sea org » signe un contrat d'un milliard d'années pour servir la Scientologie tout au long de ses vies successives. Cela pourrait n'être que symbolique, mais c'est unique à la Scientologie et se prête bien à la dimension éternelle qu'on ne trouve pas dans des organisations non religieuses. Même les autres traditions religieuses qui possèdent le concept de la réincarnation et demandent un engagement à plein temps ou durant une vie entière de la part de leur élite la plus dévouée ne possèdent pas un tel engagement durant des millénaires.



pas en compte l'écart substantiel qu'à cette structure parmi les nombreuses associations religieuses reconnues depuis longtemps, comme Églises en Amérique... Le Christ et ses disciples ne satisfaisaient certainement pas à ces critères... Il n'est jamais sage de définir une religion en se basant sur son stade de développement, car à ses débuts, elle est non seulement très instable, ce stade est aussi habituellement le plus délicat et le plus important. Et c'est précisément là, dans cette phase initiale, qu'une religion a besoin de s'appuyer sur des protections religieuses.

Worthing, Sharon, « 'Religion' and 'Religious Institutions' Under the First Amendment » in 7:2 Pepperdine Law Review 344-345

## SECTION IV : UNE DÉFINITION DE RELIGION

Jusqu'ici, la jurisprudence des États-Unis a survécu plus de 200 ans sans définition officielle du mot religion et il est à espérer qu'aucun tribunal ni agence gouvernementale ne sentent jamais le besoin d'en établir une, car cela obligerait toutes les nouvelles religions émergentes à se conformer au « syndrome de Procuste », où tout serait formaté sous couvert d'un prétendu rationalisme. Et même si le sujet de la « religion » doit être une catégorie privilégiée du Code civil, ayant été conçue, fort heureusement et de manière avisée, par les auteurs du premier amendement de la Constitution, les magistrats devront l'appliquer aux demandeurs et décider de leur accorder ou non ses privilèges, aussi modestes soient-ils.

Le terme « religion » n'avait pas besoin d'être défini dans le premier amendement, car tout le monde savait à quoi il faisait référence. Aujourd'hui encore, il y a peu de doute sur ce qu'il représente dans 95 % des cas. Les complexités proviennent du fait de déterminer à quel point les religions nouvelles et non conventionnelles ou des groupes qui demandent à être reconnus comme tels sont en fait des religions. Dans ces exemples, le magistrat peut s'appuyer sur des ressemblances avec des groupes ayant déjà acquis la reconnaissance religieuse, mais nous avons vu plus haut combien la tâche peut être difficile. Et à quel point la ressemblance doit-elle être exacte ? Quels éléments de similarité sont considérés comme essentiels ou optionnels ? Et sur quelle preuve venant de quelles sources un magistrat doit-il s'appuyer pour prendre sa décision ?

La Cour suprême a conclu de manière avisée que le magistrat ne devrait pas évaluer la vérité ou la fausseté des croyances des postulants (*U.S. et Ballard*, 322 U.S. 78 [1944]), ou s'ils sont théistes (*Torcaso, Seeger et Welsh*, citations *ci-dessus*, pas plus qu'il ne doit s'enquérir du contenu des doctrines et des dogmes (*Presbyterian Church et Mary Elizabeth Blue Hull Memorial Presbyterian Church*, 393 U.S. 440 [1969])). Un examen un peu plus approfondi peut être fait au départ, avant qu'un groupe ne se voie accorder la reconnaissance religieuse, mais même là, l'étendue de son investigation est limitée (cf. *Ballard*). Le tribunal ne devrait spécifier ni de quel *contenu*, ni de quelle *structure* un groupe doit se prévaloir pour être reconnu comme « religieux », ni, dans une large mesure, déterminer la *conduite* qui le disqualifiera. (Les procès contre les Mormons, dans lesquels l'Église des Saints des derniers Jours a été dissoute pour enseignement et pratique de la polygamie (1890), ont abouti à des mesures que les tribunaux

ne prendraient plus aujourd'hui, mais même ces mesures contraignantes n'ont pas retiré aux Mormons le statut de *religion*, car seul son enseignement des mariages multiples devait être aboli.)<sup>2</sup>

Ce que peuvent faire les tribunaux... et ce qu'ils ont fait dans les procès intentés à *Seeger* et à *Welsh*... est d'examiner la *fonction* de la religion pour voir si elle « occupe, dans la vie de celui qui y adhère, une place équivalente à la fonction qu'occupe le Dieu de ceux à qui l'exemption a été accordée » (*Seeger et U.S.*, 30 U.S. 163). Pour cela, ils doivent se baser sur des preuves, non pas celles fournies par des profanes ou des déserteurs, mais seulement celles de témoins compétents, en mesure de savoir s'ils obtiennent un réconfort religieux de la part de l'association en question : les adeptes actuels, les membres présents dans le groupe demandant la reconnaissance religieuse.

Comment un tribunal peut-il savoir si ce qu'ils retirent de cette association est bien un réconfort religieux ? Il y a une quantité considérable d'écrits sur ce sujet définissant et décrivant ce qu'une religion apporte aux êtres humains ou aux sociétés, que ce soit le sociologue français Émile Durkheim (*Les Formes élémentaires de la vie religieuse*) ou le sociologue Allemand Max Weber (*Sociologie de la religion*). Malheureusement, les écrits spécialisés sur le sujet de la fonction de la religion ne s'accordent pas sur ce qu'est cette fonction. Mais leurs différences de vues peuvent être incluses dans une rubrique plus large : *la religion est une forme d'activité humaine qui fournit à ses adeptes une explication du sens ultime de la vie*. (Cette description est expliquée plus en détail dans les travaux précédents de l'auteur, *Pourquoi les Églises conservatrices grandissent-elles ?* Harper & Row, 1972, 1977, pages 37 à 41, et *Pourquoi les Églises ne devraient-elles pas payer de taxes*, Harper & Row, 197, pages 59 à 69.)

Il existe plusieurs facettes supplémentaires, dans cette description, qui ne devraient pas être négligées.

- a. On part du principe qu'un groupe *revendique* le statut de religion. C'est le cas de la Scientologie.
- b. Une association qui revendique le statut de religion doit avoir un ensemble *d'adeptes* suffisamment *stables* pour être identifiables dans la durée et suffisamment *nombreux* pour la soutenir par leurs contributions volontaires. La Scientologie a assurément un tel corps d'adeptes.
- c. L'association qui revendique le statut de religion doit proposer des explications sur le sens ultime de la vie qui répondent à l'attente de ses membres. Voilà précisément la question cruciale concernant le statut religieux de la Scientologie qui a nécessité des entrevues auprès de membres représentatifs du mouvement de la Scientologie. Quel est le résultat de cette recherche ?

---

2. Lacte du Congrès de 1887 annulant le statut de l'Église des Mormons et cédant sa propriété à l'État, aux États-Unis, contient cette clause « qu'aucun bâtiment tenu et occupé exclusivement à l'usage du culte de Dieu... ne sera saisi ». Dernière Corporation de l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers Jours et les États-Unis., 136 U.S. 1,7 (1890).



## SECTION V : UN SYSTÈME DE PENSÉE

La Scientologie offre un système de pensée vaste et très élaboré qui interprète et explique les différents aspects de l'expérience humaine. Sa littérature, nécessitant une approche studieuse, est une scholastique nouvelle attirant des personnes aimant organiser, conceptualiser, systémiser et intellectualiser leurs expériences. Elle n'enseigne pas un concept particulier de « Dieu » ni « d'Être suprême » et se réfère de manière plutôt solennelle et vague à une « Huitième dynamique ». C'est la dynamique la plus élevée dans la hiérarchie des huit relations dans lesquelles les personnes peuvent investir leur énergie. Mais il est donné peu d'indications ou d'explications sur la manière de procéder par rapport cette « dynamique », ni sur ce qu'on peut en attendre.

Mais la Scientologie enseigne très clairement et de manière explicite, ou permet à ses membres de découvrir qu'ils sont des « êtres spirituels » dont l'existence continue au-delà de la mort dans une succession de corps mortels. Cet enseignement, cette découverte de grande importance, à quoi tous les répondants font écho, est en soi une différence significative par rapport à des philosophies et psychologies non religieuses. C'est un concept caractéristique de plusieurs religions et de fait, ce système de pensée ne peut pas appartenir à un domaine non religieux.

C'est essentiellement cette vue de la réalité, avec ses implications, qui semble le plus satisfaire la soif de compréhension du sens ultime de la vie que ressentent les adeptes. Plusieurs répondants se sont définis eux-mêmes comme des « chercheurs » qui avaient adhéré à une religion après l'autre, les avaient trouvées peu satisfaisantes jusqu'à ce qu'ils rencontrent la Scientologie, dans laquelle ils trouvent une satisfaction durable. Comme l'a dit l'un d'eux : « Ces questions ne me tracassent plus aujourd'hui. »

Bien que la Scientologie n'ait pas de réponse spécifique à chaque question de théologie concevable (et elle en a bien plus que d'autres religions reconnues), il semble qu'elle ait été capable d'instiller chez ses membres une certitude que l'existence se déroule selon un schéma compréhensible et fiable, dans lequel l'activité humaine dirigée vers un but est possible et sûre.

Du fait qu'elle apaise efficacement les anxiétés de ses membres au sujet du sens ultime de la vie (ou même y répond explicitement), la Scientologie *est* une religion et elle est très efficace sur le plan fonctionnel. Au vu de l'analyse faite dans la section IV ci-dessus, cette qualité supérieure est nécessaire et suffisante pour définir une religion – n'importe quelle religion – et la différencier de toute autre forme d'activité humaine. Tous les membres ne sont pas devenus scientologues parce qu'ils recherchaient cette dimension ou le service qui la leur fournirait, et ils n'ont pas tous atteint ce niveau de perception, mais cet état de fait s'applique à toutes les religions. Parmi les répondants, aucun de ceux qui avaient auparavant fait face à des complexités d'ordre religieux avant la Scientologie n'a mentionné qu'il faisait toujours face à ces complexités dans le cadre de la Scientologie. Il se peut que certains le soient encore, sans vouloir l'admettre ; plus probablement, les personnes qui étaient toujours insatisfaites ont quitté la Scientologie, ce que certaines font, et elles continuent encore de chercher ailleurs. Cela ne réfute pas le fait que la Scientologie peut exercer la fonction de religion pour ceux qui restent.

En plus des faits précédents, il y en a d'autres qui, sans être déterminants, tendent à renforcer la conclusion que la Scientologie est une religion :

1. L'aspect de « confession » que revêt « l'audition ».
2. Le fait d'inculquer (à tort ou à raison) que les êtres humains sont fondamentalement bons.
3. L'accent mis sur l'éthique dans les relations humaines.
4. La capacité d'aider les gens à se désaccoutumer de la drogue.
5. La célébration des mariages par des membres de la congrégation.
6. L'accent mis sur le fait « d'aider les autres », avec des programmes soutenus par l'Église pour les personnes âgées, l'opposition aux électrochocs et à la lobotomie en tant que méthodes d'hygiène mentale, etc.

DEAN M. KELLEY

1980

*Étude mise à jour en juin 1996*